

# **CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES INDUSTRIELS**



**DRUMMONDville**  
**Capitale du développement**

 **Drummond  
économique**

---

Adoptée par le conseil municipal de Drummondville le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Coordination et rédaction :

Bureau de coordination stratégique de la Ville de Drummondville,  
en collaboration avec le conseil municipal et l'équipe de Drummond économique

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot de la mairesse de Drummondville et présidente de Drummond économique .....</b>	2
<b>Lexique .....</b>	3
<b>1 Préambule .....</b>	4
1.1 Mise en contexte .....	5
1.2 Démarche .....	7
1.3 Portée .....	9
1.4 Territoires visés .....	10
1.5 Parties prenantes .....	12
1.5.1 Rôles et responsabilités des parties prenantes .....	13
1.6 Arrimage avec les outils de planification en vigueur .....	15
<b>2 Vision .....</b>	16
<b>3 Objectifs .....</b>	17
<b>4 Valeurs et principes directeurs .....</b>	18
4.1 Valeurs .....	19
4.2 Principes directeurs .....	20
<b>5 Fondements .....</b>	21
<b>6 Mécanismes de mise en œuvre .....</b>	22
6.1 Outils et stratégies de mise en œuvre .....	22
6.1.1 Grille d'évaluation .....	23
6.1.2 Stratégie foncière .....	25
6.1.3 Suivi, évaluation et bonification .....	25
6.2 Période de transition .....	26
<b>7 Plan d'action stratégique .....</b>	27
<b>Annexe .....</b>	28
Annexe A Grille d'évaluation .....	29

# DMV : UN MOTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

C'est avec fierté et ambition que nous présentons la Charte de développement des espaces industriels de Drummondville, un outil stratégique qui guidera notre croissance économique pour les décennies à venir.

Drummondville se trouve à un moment charnière de son développement industriel. Alors que la rareté foncière, la transition écologique et les transformations économiques bouleversent notre environnement, avec cette Charte, nous choisissons d'agir de manière proactive, responsable et innovante. Fruit d'une démarche de coconstruction,, elle reflète la vision collective de nos partenaires, entreprises et citoyens, et elle s'inspire des meilleures pratiques en matière d'aménagement et de développement industriel durable : les écoparcs démontrent un bel exemple de cette initiative.

Notre conseil municipal a pris la décision de lancer ce projet et y a contribué activement. Grâce à cet engagement, nous disposons désormais d'un cadre clair qui nous aidera à aligner nos décisions et nos actions pour les années à venir, en cohérence avec notre vision de développement de notre territoire.

Avec cette Charte, nous affirmons notre ambition : faire de Drummondville un moteur économique régional et une puissance économique majeure au Québec. Nous avons la volonté de croître de manière stratégique, innovante et durable, en valorisant nos ressources, en soutenant nos entreprises et en préparant notre ville aux défis de demain.

Je remercie toutes les parties prenantes qui ont contribué à cette démarche collective et invite chacun à s'approprier cette vision, pour que Drummondville continue d'être une ville où l'économie, l'innovation et la qualité de vie se conjuguent avec succès.

## **Stéphanie Lacoste**

Mairesse de Drummondville  
Présidente du conseil d'administration  
de Drummond économique



# LEXIQUE



## **Charte :**

Désigne la Charte de développement des espaces industriels de Drummondville.

## **Écoparc :**

Zone industrielle ou d'affaires conçue selon les principes du développement durable. L'écoparc intègre la transition écologique (réduction des GES, économie circulaire, sobriété foncière), des aménagements écoresponsables et une mixité d'usages favorisant la performance économique tout en minimisant l'empreinte environnementale.

## **Espace industriel :**

Secteur du territoire aménagé pour accueillir des activités manufacturières, logistiques ou technologiques. Cela inclut les infrastructures, bâtiments, services et équipements nécessaires aux entreprises industrielles, en tenant compte des besoins en accessibilité, en services communs et en qualité de vie au travail. Un espace industriel peut être assimilé à un parc industriel ou à un terrain occupé par une fonction industrielle.

## **Industrie 5.0 :**

Nouvelle façon de produire pour les entreprises où les machines intelligentes travaillent avec les humains pour fabriquer mieux, plus vite et en respectant davantage la planète.

## **Parc industriel :**

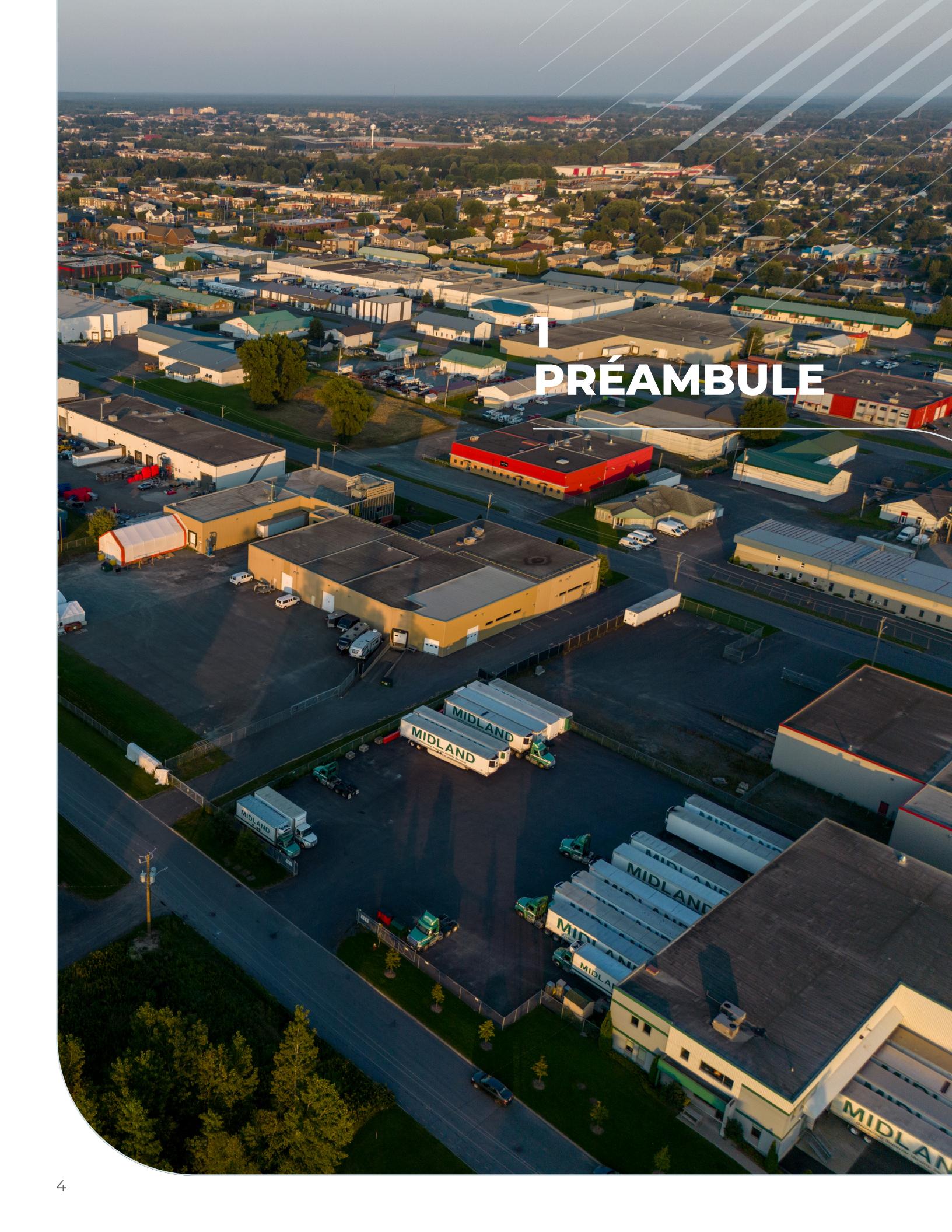
Ensemble planifié de lots et bâtiments destiné à regrouper des entreprises industrielles dans une même zone précisée aux règlements d'urbanisme, généralement doté d'infrastructures partagées (voirie, réseaux, services publics) et géré pour optimiser la performance économique, l'attractivité et la synergie entre entreprises. Un parc industriel peut être assimilé à un espace industriel.

## **Secteurs émergents :**

Domaines d'activité industrielle en croissance rapide, portés par l'innovation, les nouvelles technologies ou les changements de marché. Ces secteurs constituent un potentiel stratégique pour le développement futur, même s'ils représentent actuellement une faible part de l'économie locale.

## **Secteurs stratégiques :**

Activités économiques prioritaires pour le territoire en raison de leur poids économique actuel, de leur potentiel de création d'emplois, de leur capacité d'innovation ou de leur contribution à la résilience économique. Ce sont des secteurs sur lesquels on mise pour renforcer la compétitivité et atteindre les objectifs à long terme.



# 1 PRÉAMBULE



## **1.1**

### **MISE EN CONTEXTE**

Forte de son héritage industriel, son dynamisme entrepreneurial et sa volonté affirmée d'innover, la Ville de Drummondville se positionne résolument comme un pôle stratégique du développement industriel durable au Québec. Située à l'intersection des corridors Montréal–Québec et Trois-Rivières–Sherbrooke, au croisement des autoroutes Jean-Lesage (20) et Joseph-Armand-Bombardier (55) et au cœur des grands réseaux logistiques, Drummondville bénéficie d'un avantage géographique unique qui facilite l'accès aux marchés, aux talents et aux ressources.

Dans un contexte provincial marqué par la rareté croissante des terrains industriels, Drummondville conserve encore des espaces à développer et à requalifier. Ce rare privilège s'accompagne d'une responsabilité collective : celle d'optimiser l'aménagement de ces espaces, considérés comme une ressource non renouvelable, en cohérence avec les grandes transitions économiques, sociales et environnementales. L'objectif est double : accueillir les entreprises d'aujourd'hui et bâtir les écosystèmes industriels de demain.

À ce moment charnière de son développement, Drummondville choisit d'adopter une Charte de développement des espaces industriels. Issue d'une démarche de coconstruction, cette Charte constitue le cadre de référence pour encadrer, orienter et bonifier le développement industriel du territoire. Elle reflète la vision collective des parties prenantes et incarne une ambition claire : agir dès maintenant de manière ambitieuse, innovante, stratégique et responsable pour consolider le rôle de Drummondville comme puissance industrielle durable au Québec.

Le déploiement de la Charte s'appuie sur six secteurs industriels stratégiques actuels, véritables moteurs de croissance pour notre ville :



### **Conception et fabrication de machines**

Regroupe trois sous-ensembles fortement ancrés localement : fabrication de produits métalliques, fabrication de machines et matériel/appareils/composants électriques.



### **Produits en plastique et en caoutchouc**

Les interdépendances avec le secteur de l'emballage renforcent la chaîne de valeur régionale.



### **Fabrication métallique et équipements de transport**

Spécialisation en matériel de transport et en composants, bâtie sur les forces en métallurgie, plastiques et systèmes électriques. Ce créneau ouvre des perspectives en électrification et en décarbonation de la chaîne logistique.



### **Pôle agroalimentaire (inclusif équipements agricoles)**

Poids économique majeur couvrant la transformation et le soutien à l'agriculture. La fabrication de machines agricoles constitue un atout distinctif exportateur, reliant ce pôle au créneau Conception et fabrication de machines.



### **Emballages, papier et services connexes**

Un pôle structuré par des entreprises d'envergure déjà présentes sur le territoire.



### **Meubles et produits en bois**

Deux segments complémentaires : la transformation du bois et les meubles/produits connexes. Ensemble, ils valorisent la ressource et maintiennent un tissu de PME spécialisées du territoire.

La liste reflète une photographie à ce jour et pourra être ajustée au cours de la prochaine décennie en fonction des secteurs émergents, des marchés, des technologies et des chaînes de valeur. Aucun secteur n'est exclu a priori. D'autres créneaux pourront se manifester ou gagner en importance conformément aux principes de la Charte.

## 1.2 DÉMARCHE

La Charte est issue d'une démarche rigoureuse et collaborative, fondée sur un diagnostic économique approfondi, des consultations participatives et une réflexion stratégique tournée vers l'avenir.

### Cette démarche comprend notamment :

- A** L'identification des secteurs stratégiques. Ces derniers sont le fruit d'une démarche réalisée en collaboration avec l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). L'exercice combine une analyse économique et sectorielle ainsi que la concertation d'acteurs économiques du territoire. Cette approche croise des données objectives (structure industrielle, performance économique, tendances du marché) avec l'expertise terrain et la vision à long terme des intervenants locaux.

L'objectif de ce travail est double :

- 1** Identifier les créneaux où Drummondville dispose déjà d'un ancrage fort et d'avantages compétitifs — permettant de consolider les filières existantes et de renforcer leur capacité d'innovation et de diversification ;
- 2** Cibler les secteurs à fort potentiel de développement et de synergies intersectorielles — pour préparer la ville aux mutations économiques, réduire sa dépendance à des industries vulnérables et bâtir une économie plus résiliente.

Aux termes de la réflexion, il appert que soutenir ces secteurs est essentiel pour :

- Consolider l'économie locale en misant sur des chaînes de valeur déjà dynamiques et bien implantées ;
  - Accroître la résilience économique en diversifiant la base industrielle et en renforçant les capacités d'adaptation aux cycles économiques et aux chocs externes ;
  - Maximiser les retombées en favorisant l'innovation, les interconnexions locales, l'exportation et la création d'emplois de qualité ;
  - Attirer et retenir les talents en positionnant Drummondville comme un pôle industriel moderne, compétitif et innovant ;
- B** Des consultations avec les acteurs du milieu, incluant des entrevues et un atelier participatif «World Café», abordant des thématiques clés telles que la transition écologique, la vitalité économique, l'innovation et la culture d'affaires ;
- C** Une analyse des enjeux et du potentiel des parcs industriels actuels, ainsi qu'une évaluation critique des stratégies économiques existantes ;

- Une approche s'inspirant des piliers de référence en matière de développement économique durable :



## Pilier 1

### **Aménagement durable et conception environnementale**

Planifier et concevoir les parcs industriels existants et ceux à être construits de manière exemplaire, en minimisant l'empreinte écologique et en maximisant l'empreinte immobilière, tout en valorisant les actifs territoriaux.

La Ville de Drummondville s'est déjà engagée envers certaines orientations et actions conciliées dans son Plan d'adaptation aux changements climatiques 2023-2033.



## Pilier 2

### **Énergie durable**

Intégrer des solutions énergétiques durables dans les parcs industriels (ex. : énergie renouvelable, panneaux solaires, géothermie, récupération de chaleur fatale et boucle énergétique locale).



## Pilier 3

### **Écomobilité**

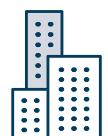
Miser sur une mobilité repensée, respectueuse de l'environnement et efficace pour les usagers.



## Pilier 4

### **Économie robuste**

Bâtir une économie pérenne qui crée de la valeur et s'intègre harmonieusement à son environnement. Le pilier de l'économie circulaire s'élargit ici à une vision territorialisée du développement économique, centrée sur l'impact direct, l'innovation responsable et l'enracinement local des entreprises.



## Pilier 5

### **Densification, mixité et regroupement de fonctions**

Utiliser judicieusement l'espace et mettre de l'avant la densification des zones d'activité, la mixité des fonctions et le regroupement intelligent des entreprises (ex. : lotissement modulable, densité verticale, mutualisation).



## Pilier 6

### **Gouvernance et cohésion territoriale**

Mettre en place des mécanismes de planification et de gestion concertés, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. Il s'agit de coordonner les efforts des parties prenantes afin d'aligner le développement industriel sur l'intérêt collectif et les politiques publiques en vigueur.

Pilotée par la Ville et soutenue par Drummond économique, avec l'accompagnement de la firme LGP, cette démarche consiste à établir une vision ambitieuse axée sur le développement durable et la prospérité économique. Drummondville se positionne comme un territoire résilient et attractif, prêt à relever les défis économiques actuels et futurs.



## 1.3 **PORTÉE**

La Charte s'adresse à tous les promoteurs, investisseurs, partenaires publics et parapublics souhaitant implanter ou développer des projets industriels sur le territoire de Drummondville. Elle vise également la requalification, la densification et la mixité des usages dans les parcs industriels existants ainsi que la mise en œuvre de pratiques exemplaires dans la planification, la conception, la construction et l'occupation de tous les espaces industriels existants et futurs.

## 1.4 TERRITOIRES VISÉS

La Charte couvre l'ensemble des espaces industriels existants de Drummondville ainsi que les espaces industriels projetés.

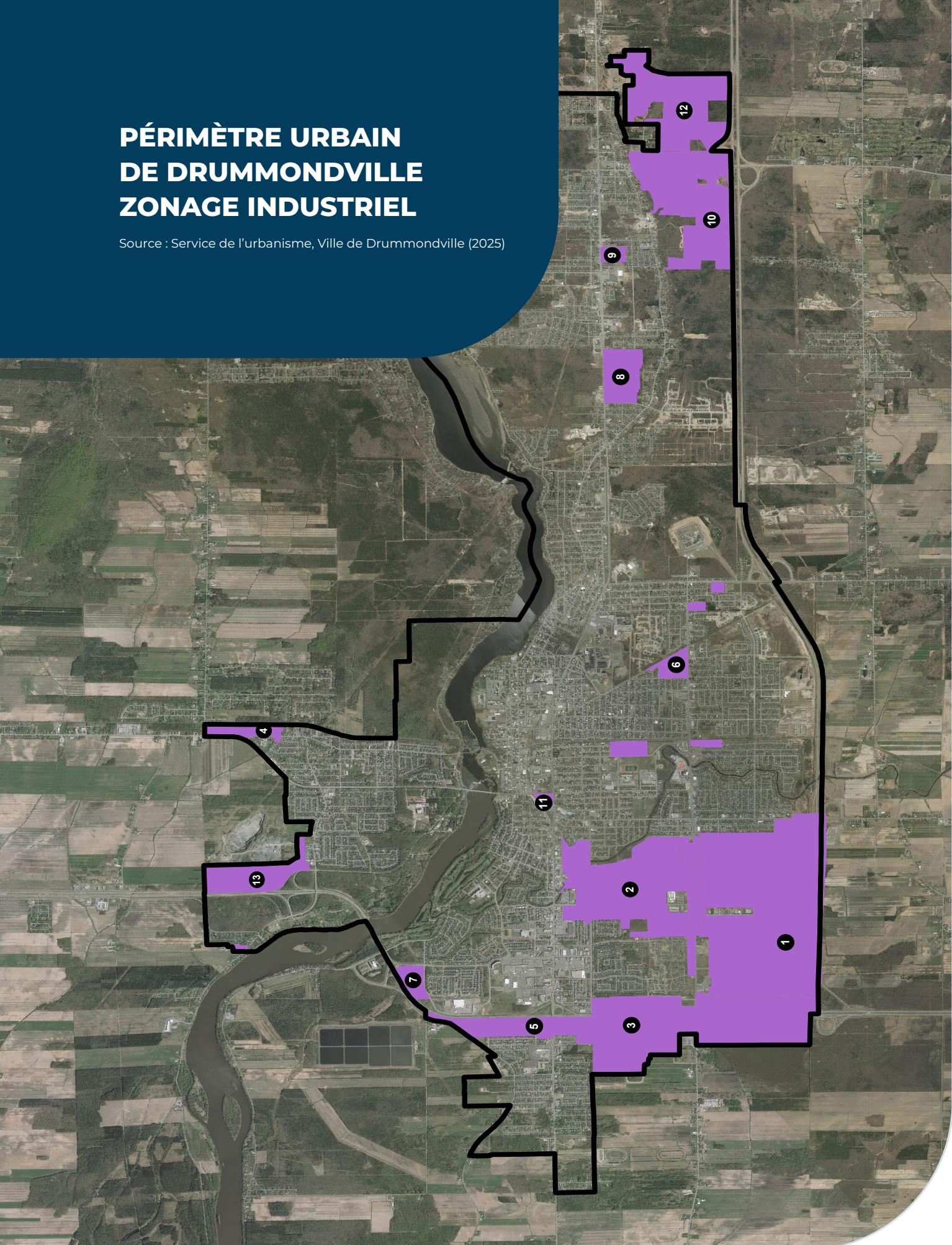
### Espaces industriels de Drummondville

#	Nom	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	Parc industriel régional	4 155 829,10 m <sup>2</sup>
2	Parc industriel municipal	1 549 918,00 m <sup>2</sup>
3	Vitrine industrielle 20	1 901 533,58 m <sup>2</sup>
4	Zone industrielle secteur Saint-Charles	1 786 24,89 m <sup>2</sup>
5	Zone industrielle Saint-Roch	315 982,92 m <sup>2</sup>
6	Zone industrielle Lemire	126 427,15 m <sup>2</sup>
7	Zone industrielle Robert-Bernard	136 195,70 m <sup>2</sup>
8	Zone industrielle Drummondville-Sud	337 043,57 m <sup>2</sup>
9	Zone industrielle Saint-Joseph	67 843,27 m <sup>2</sup>
10	Vitrine industrielle 55	1 406 296,73 m <sup>2</sup>
11	Zone industrielle Saint-Georges	37 876,65 m <sup>2</sup>
12	Écoparc Drummondville	115 1575,6 m <sup>2</sup>
13	Écoparc Saint-Charles	470 834,5 m <sup>2</sup>

Le territoire de Drummondville comprend 13 espaces industriels (parcs et zones), pour une superficie cumulée de près de 12 millions m<sup>2</sup>.

# PÉRIMÈTRE URBAIN DE DRUMMONDVILLE ZONAGE INDUSTRIEL

Source : Service de l'urbanisme, Ville de Drummondville (2025)



## 1.5 PARTIES PRENANTES

La Ville souhaite que la mise en œuvre de la Charte repose sur une intégration active de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement industriel du territoire. Qu'ils soient décideurs publics, développeurs économiques, établissements d'enseignement ou entreprises privées, tous jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des ambitions portées par la Charte. Cette dernière repose sur un engagement collectif qui traduit une volonté partagée d'agir de façon cohérente, concertée et exemplaire, en phase avec la vision, les valeurs et les principes qu'elle énonce.

Les parties prenantes clés appelées à collaborer sont :

- Ville de Drummondville  
(élus municipaux, direction générale, urbanisme, environnement, ingénierie) ;
- Drummond économique ;
- MRC de Drummond ;
- Partenaires socioéconomiques ;
- Établissements d'enseignement ;
- Écosystème industriel (PME, grandes entreprises, incubateurs).



## 1.5.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES

La mise en œuvre de la Charte repose sur une logique de responsabilité partagée. Chaque acteur impliqué est appelé à jouer un rôle proactif afin de concrétiser collectivement les ambitions formulées par la Charte.

### Ville de Drummondville

- **Conseil municipal** : En tant qu'instance élue, il définit la vision, les grandes orientations et les priorités en matière de développement des espaces industriels. Il s'appuie sur les expertises techniques et stratégiques des intervenants clés pour éclairer ses décisions.
- **Administration municipale** : Composée de la direction générale et des différents services municipaux (urbanisme, environnement, ingénierie, etc.), elle matérialise l'application de la vision et des orientations retenues par le conseil municipal. Elle assure notamment la planification budgétaire, la gestion des processus de vente de terrains, la gestion du territoire, la mise en œuvre des travaux d'infrastructures et l'adoption des outils d'urbanisme nécessaires.

### Drummond économique

Organisme lié à la Ville de Drummondville qui développe et opérationnalise les stratégies de développement économique sur le territoire. À titre non limitatif, Drummond économique :

- Agit à titre d'expert en développement économique auprès de l'administration municipale ;
- Cible et favorise l'attraction d'investissements porteurs et structurants pour Drummondville ;
- Accueille, accompagne et oriente les investisseurs pour arrimer leur projet avec les ambitions décrisées dans la Charte ;
- Accompagne les entreprises dans leur développement, leur croissance et l'amélioration de leur bilan environnemental ;
- Crée des maillages, synergies et symbioses entre les entreprises présentes sur son territoire ou celles voulant s'y établir ;
- Développe des outils et initiatives pour renforcer l'attractivité du territoire, tant pour les investissements que pour la main-d'œuvre ;
- Réalise des tournées d'entreprises afin de mieux cerner leurs besoins ;
- Élabore et réalise des stratégies concrètes pour répondre aux besoins des entrepreneurs tout en respectant les orientations municipales.



## Entrepreneurs industriels

Chefs d'entreprise souhaitant s'implanter ou qui détiennent déjà une entreprise en activité à Drummondville.

### À titre non limitatif, ils :

- Font part de leurs besoins, défis et perspectives d'évolution afin d'orienter les décisions stratégiques ;
- S'engagent à aligner leurs projets avec les principes et orientations établis par la Charte ;
- Contribuent à l'attractivité et à la vitalité du territoire par leur implication à des initiatives structurantes (transition écologique, innovation, inclusion, etc.) ;
- Collaborent avec les autres parties prenantes dans une perspective de développement durable et collectif.

## **1.6 ARRIMAGE AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION EN VIGUEUR**

Pour en assurer sa cohérence, la Charte s'inscrit en complémentarité avec les cadres de planification et la législation déjà en place. L'arrimage avec les orientations stratégiques municipales, régionales et gouvernementales permet d'ancrer la Charte dans une vision intégrée du territoire, d'éviter les contradictions et de maximiser les retombées des actions entreprises. Les outils de planification avec lesquels la Charte s'harmonise sont décrits ci après.

- Planification stratégique 2023-2027  
de la Ville de Drummondville**

Plus spécifiquement, l'orientation stratégique 3, qui veut faire de Drummondville un leader du développement économique innovant.

### **Orientation 3.1**

#### **Soutenir le développement du secteur manufacturier intelligent :**

- 3.1.1. Accueillir des entreprises innovantes et respectueuses de critères environnementaux et sociaux
- 3.1.2. Développer de nouveaux espaces de développement économique par la création d'écoparcs
- 3.1.3. Favoriser la synergie et les symbioses interentreprises et intersectorielles

### **Orientation 3.2**

#### **Encourager la diversification du tissu économique, notamment :**

- 3.2.1. Stimuler le développement de l'économie du savoir
- 3.2.3. Renforcer la vitalité du secteur tertiaire et les emplois gouvernementaux

### **Orientation 3.3**

#### **Développer des stratégies fiscales innovantes, notamment :**

- 3.3.1. Analyser et implanter des mesures d'écofiscalité, de tarification dynamique et de revenus divers.

- 
- Plan d'urbanisme**
  - Politique de l'habitation et son plan d'action**
  - Plan d'adaptation aux changements climatiques 2023-2033**
  - Politique d'aliénation relative aux immeubles industriels municipaux**
  - Stratégies d'attractivité et de développement économique**



## 2 VISION

Drummondville affirme son leadership comme territoire d'impact et d'innovation au service d'un développement économique responsable.

Forte de son savoir-faire manufacturier, de la vitalité de ses organisations publiques et privées ainsi que de la richesse de sa communauté, la Ville porte une ambition claire : bâtir une économie résiliente, audacieuse et enracinée, capable de conjuguer performance économique, inclusion sociale et qualité de vie.

Ensemble,  
on façonne  
une économie durable,  
audacieuse et ancrée  
dans une culture  
d'engagement collectif.

# 3 OBJECTIFS

Dans un contexte où les pressions foncières, les transitions écologiques et les mutations industrielles redéfinissent les dynamiques territoriales, la Charte de développement des espaces industriels de Drummondville se veut une concrétisation d'une vision commune afin de guider les décisions d'aménagement, d'investissement et de collaboration sur le territoire.

Les objectifs de la Charte énoncent les ambitions à long terme du milieu et servent de fondement aux outils d'évaluation, d'accompagnement et de planification qui en découleront :

- Pérenniser la vision de développement des espaces industriels du conseil municipal ;
- Énoncer une ambition cohérente du développement industriel pour 2040 ;
- Soutenir une croissance durable, innovante et structurante pour le territoire afin d'assurer le rayonnement optimal du potentiel économique et immobilier abondant du territoire ;
- Prioriser des projets à fort impact à l'aide d'outils à la prise de décision ;
- Mobiliser les parties prenantes autour de valeurs partagées.

# 4

## VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Le territoire s'appuie sur un socle commun de valeurs et de principes clairs. Ces repères orientent la décision, favorisent l'alignement des acteurs et consolident la légitimité des choix. Les valeurs affirment la volonté de bâtir un cadre d'action à la fois mobilisateur et éthique.



## 4.1 VALEURS

### 1 Innovation

#### **Encourager l'innovation appliquée, l'industrie 5.0 et les écoparc.**

Ancrée dans un pôle d'excellence en manufacturier intelligent et dans des initiatives comme les écoparc, l'innovation est portée par une collaboration active entre la Ville de Drummondville, Drummond économique, le Cégep de Drummondville, l'Université du Québec à Trois-Rivières, et les entreprises locales, notamment via le Conseil scientifique œuvrant sur trois thématiques principales :

- La transition écologique et le développement durable ;
- Le manufacturier innovant et la transition énergétique ;
- Le développement économique durable et circulaire.

### 2 Ancrage territorial

#### **Renforcement de la chaîne de valeur locale, collaboration interentreprises.**

Drummondville se distingue par une chaîne de valeur locale, des synergies interentreprises spontanées et des collaborations productives entre les entreprises et son milieu (par exemple, les établissements d'enseignement et de recherche, les partenaires socioéconomiques, etc.).

### 3 Résilience

#### **Adaptation aux transitions et anticipation des changements structurels.**

Positionnée comme un pôle régional au cœur du corridor Ouest-Est Montréal—Québec et Nord-Sud entre Trois-Rivières et Sherbrooke, Drummondville se démarque par sa capacité à anticiper, s'adapter et rebondir, en période de transformation industrielle ou de rareté de main-d'œuvre. La résilience historique repose sur une gouvernance agile, un tissu entrepreneurial solide et une capacité à transformer les contraintes en opportunités.

### 4 Durabilité

#### **Décarbonation, économie circulaire, sobriété énergétique et foncière.**

Sur un territoire où les espaces industriels sont rares et stratégiques, la durabilité s'incarne dans une stratégie foncière claire et efficiente, visant l'optimisation de l'usage du sol. Drummondville mise sur la densification, l'utilisation sobre des ressources et des infrastructures, l'économie circulaire et une transition écologique guidée par des gestes concrets.

### 5 Engagement responsable

#### **Acceptabilité sociale, qualité des emplois, implication communautaire.**

Drummondville priorise les entreprises qui s'engagent de façon responsable : celles qui offrent des emplois de qualité, qui participent activement à la vie de leur communauté et qui s'arriment aux grandes orientations du territoire. Cet engagement constitue un levier d'acceptabilité sociale et de performance durable.

## **4.2 PRINCIPES DIRECTEURS**

Les principes guidant la Charte visent à offrir aux parties prenantes un climat d'affaires attractif, performant et propice à l'investissement durable et à la création de valeur collective.

### **1 Prévisibilité**

**Orienter les décisions sur des facteurs connus et partagés.**

**Engagements :**

Faire connaître les outils de soutien de la mise en œuvre de la Charte et maintenir la cohérence des orientations.

### **2 Équité**

**Assurer des conditions justes et transparentes.**

**Engagements :**

Appliquer un traitement impartial ; motiver les décisions et offrir un accompagnement uniforme.

### **3 Coopération**

**Coconstruire et mutualiser les ressources.**

**Engagements :**

Instaurer des espaces de dialogue réguliers entre toutes les parties prenantes; promouvoir des projets partagés (services, compétences, circularité); prévenir et résoudre les enjeux de façon concertée.

### **4 Sélectivité**

**Prioriser les projets à valeur ajoutée pour le territoire (économique, sociale, environnementale).**

**Engagements :**

Appliquer la grille d'analyse d'évaluation, en cohérence avec le positionnement économique, et optimiser l'usage des actifs existants.

### **5 Agilité**

**Savoir s'adapter.**

**Engagements :**

Agir avec discernement dans l'appréciation des critères de la grille d'évaluation.

# 5 FONDEMENTS

Afin d'atteindre l'ambition collective portée par la Charte, six fondements prioritaires structurent et encadrent le développement industriel. Ils constituent les assises sur lesquelles reposent les orientations et les actions à venir.

## 1 Forces du milieu

Ce sont les forces devant être mobilisées et combinées afin de soutenir des projets structurants et pérennes. Elles s'expriment par la diversité des secteurs porteurs, l'abondance du foncier disponible, le positionnement géographique stratégique, une collaboration pluripartite déjà bien établie, le soutien proactif à l'entrepreneuriat, l'émergence d'une culture d'innovation ainsi qu'un climat d'affaires favorable.

## 2 Adaptation des espaces industriels

Il s'agit de requalifier les parcs existants et de développer de nouveaux écoparcs performants, intégrant les meilleures pratiques d'aménagement et de durabilité, afin de renforcer l'attractivité du territoire auprès des investisseurs et des entreprises. Cette approche permet aussi de se positionner favorablement face aux réalités prévisibles des marchés.

## 3 Vitalité économique

La consolidation et la robustesse de la base socioéconomique régionale passe par la création d'emplois locaux, le développement des compétences, la diplomation ainsi que l'intégration des nouveaux talents.

## 4 Transition écologique

Elle vise à promouvoir des projets sobres en carbone et en énergie et favorise l'adoption de pratiques exemplaires en matière de développement durable.

## 5 Optimisation de l'occupation du territoire

Cette approche privilégie la densification horizontale et verticale, tout comme la mutualisation des espaces et les synergies industrielles, afin d'assurer une utilisation efficiente et durable du territoire.

## 6 Leadership municipal

La Ville met pleinement à profit ses leviers réglementaires, sa maîtrise foncière et son rôle de maître d'œuvre afin d'assurer la cohérence des interventions et de propulser un développement des espaces industriels conforme à la vision collective.



# 6 MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Pour que la Charte passe de l'intention à l'action, elle doit s'appuyer sur des mécanismes concrets, adaptés et partagés. Sa mise en œuvre repose à la fois sur la participation active et bien définie des parties prenantes ainsi que sur des outils de soutien structurants qui facilitent l'évaluation, l'accompagnement et la prise de décisions. Ces leviers assurent la cohérence entre la vision stratégique de la Charte et son déploiement. Un plan d'action stratégique permettra la réalisation de la vision.

## 6.1 **OUTILS ET STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre de la Charte s'appuie sur un ensemble d'outils pratiques conçus pour orienter, encadrer et soutenir le développement de projets industriels sur le territoire. Qu'il s'agisse de la grille d'évaluation des projets, des stratégies foncières ou d'accompagnement, ces outils visent à faciliter l'évaluation des initiatives, encourager les bonnes pratiques et assurer une cohérence entre les actions terrain et les orientations de la Charte.

## 6.1.1 GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

Dans un contexte de transformations économiques, territoriales et environnementales, la Charte vise à mieux arrimer planification du territoire, durabilité et dynamiques d'affaires. La grille d'évaluation (**Annexe A**) en est l'outil central: elle traduit la vision en critères concrets d'évaluation qualitative de projets soumis, facilite les éventuels arbitrages et structure le dialogue entre les parties prenantes. Elle complète la planification urbaine en fournissant des « indicateurs de prise de décision pertinents à la vision » et des recommandations opérationnelles issues d'une démarche de concertation structurée.

### Pourquoi une grille d'évaluation?

- **Viabiliser et pérenniser la vision**  
La grille d'évaluation fait le pont entre les ambitions de la Charte et l'analyse de chaque projet.
- **Outiller la décision publique**  
Pour les élus, la grille d'évaluation agit comme guide de délibération : elle clarifie les priorités, documente les arbitrages éventuels et renforce la traçabilité et la transparence des décisions.
- **Structurer le dialogue sur le « terrain »**  
La grille d'évaluation devient un guide de conversation entre Drummond économique et les promoteurs, chefs d'entreprise et investisseurs : un langage commun pour explorer le potentiel, identifier les bonifications possibles et concevoir des conditions gagnant-gagnant avant le dépôt formel.



## Bénéfices attendus

- **Cohérence stratégique**

entre la vision industrielle, les décisions foncières et l'attractivité ;

- **Dialogue renforcé**

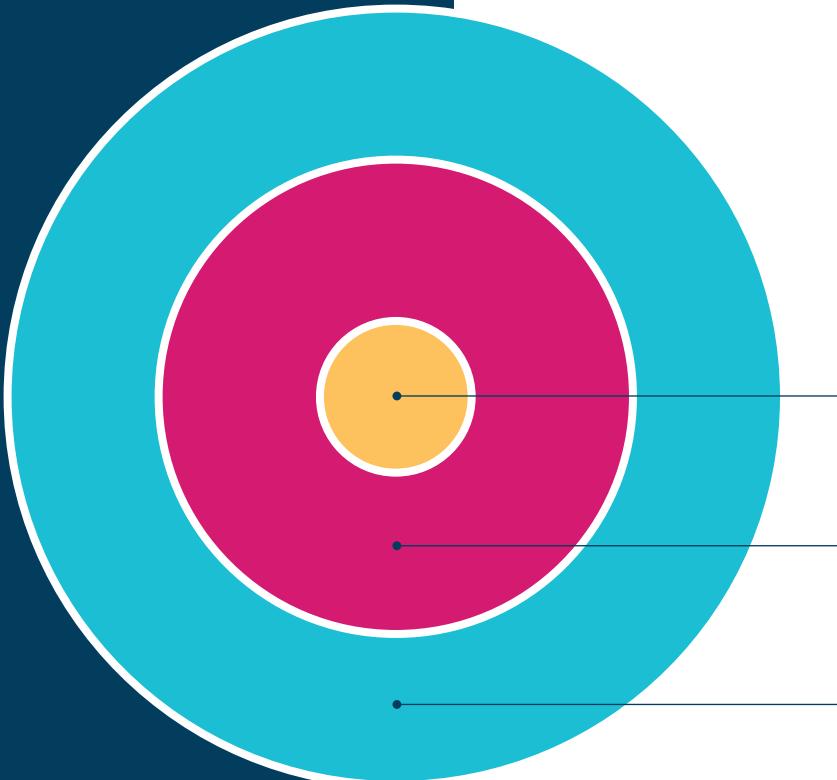
avec les partenaires publics et privés, sur une base claire et partagée ;

- **Optimisation du potentiel des projets**

Plus grande qualité des propositions avant dépôt grâce à une grille d'évaluation utilisée en amont comme canevas de conversation ;

- **Traçabilité et pérennité**

Les décisions d'aujourd'hui s'expliquent et se révisent demain, sans devoir repartir à zéro.



● Critères prioritaires

● Critères secondaires

● Critères généraux

## **6.1.2 STRATÉGIE FONCIÈRE**

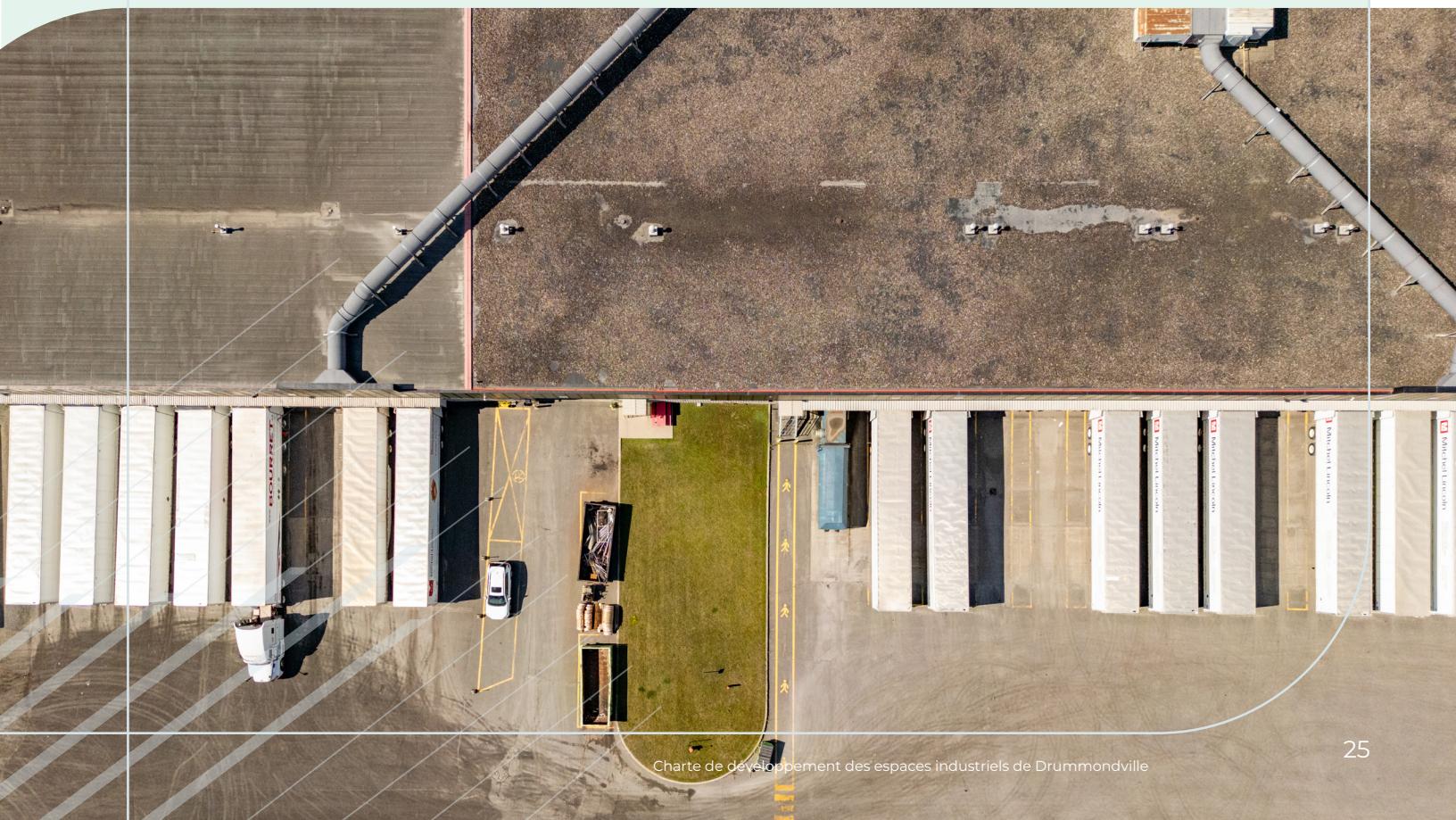
Afin de soutenir un développement industriel équilibré et résilient, une stratégie foncière conciliant une attractivité économique, une préservation du patrimoine territorial et un soutien aux entreprises seront mis en place. La stratégie foncière permettra, entre autres, la diversification des leviers de mise en œuvre du positionnement économique.

## **6.1.3 SUIVI, ÉVALUATION ET BONIFICATION**

Pour garantir la pertinence et l'efficacité en continu de la Charte, un dispositif formel de suivi et d'évaluation sera instauré. Il permettra de mesurer les retombées, d'ajuster les outils aux réalités du terrain et de bonifier les pratiques dans une logique d'amélioration continue et de résilience du territoire.

La Ville se dotera d'un tableau de bord évolutif d'indicateurs élaboré en parallèle de la Charte. Ces indicateurs seront déclinés sur trois niveaux : projet, espaces industriels (existants et nouveaux) et organisationnel. Ce document interne, complémentaire à la Charte, permettra de suivre les résultats des projets et de soutenir la reddition de comptes.

Quelques exemples d'indicateurs : emplois, retombées économiques, ancrage territorial, performance environnementale, acceptabilité sociale, prestation organisationnelle de services.



## 6.2 PÉRIODE DE TRANSITION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte, il est primordial de considérer qu'une période transitoire sera nécessaire afin d'assurer une adhésion progressive, cohérente et harmonieuse des nouveaux fondements énoncés dans la présente Charte.

Ce temps d'adaptation permettra notamment :

- D'assurer la convergence des orientations politiques, administratives et économiques ;
- De favoriser l'appropriation des outils, critères et approches proposés ;
- De faciliter la mise à l'essai de nouveaux mécanismes et leur ajustement en fonction des réalités du terrain ;
- De consolider la mobilisation des acteurs concernés autour d'une vision commune.

Afin de maximiser les retombées de cette période charnière, les conditions suivantes sont identifiées comme essentielles :

- **Clarté du cadre de transition**

Communiquer avec transparence les objectifs, les étapes et les échéanciers de mise en œuvre afin de favoriser la compréhension et l'adhésion. Des indicateurs de performance doivent donc être élaborés en ce sens et viser notamment l'efficience du processus administratif afin de ne pas créer des barrières à l'investissement.

- **Cohérence avec la vision stratégique**

Veiller à ce que les actions entreprises durant la période transitoire soient alignées sur la vision d'un développement durable, inclusif et innovant portée par la Charte.

- **Participation active des parties prenantes**

Impliquer de manière continue les élus, les équipes professionnelles, les développeurs économiques ainsi que les partenaires institutionnels requis dans le processus de transformation.

- **Reconnaissance des avancées progressives**

Valoriser chaque jalon franchi comme une étape significative dans l'opérationnalisation de la Charte.

- **Boucle de rétroaction**

Prévoir des mécanismes d'évaluation et d'amélioration continue pour les outils et les processus, dans une logique d'apprentissage organisationnel.

# 7

# PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

La Charte s'accompagne d'un plan d'action stratégique. Ce dernier a pour objectif de traduire les ambitions de la Charte en mesures concrètes, et ce, afin de rendre la démarche pleinement opérationnelle.

Action	Description
<b>1 Adopter la Charte et ses outils de référence</b>	<p>● <b>Adopter la Charte en séance du conseil municipal</b> et en faire le référentiel obligatoire pour l'analyse et la décision de tout projet industriel. Prévoir un mécanisme d'engagement des parties prenantes.</p> <p>Des outils de référence faciliteront sa mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Grille d'analyse d'évaluation</b> Faire de la grille l'outil de référence pour la présentation, l'accueil et l'analyse des projets : adoption officielle, publication des critères/pondération et gabarit du dossier promoteur.</li><li>- <b>Stratégie foncière : lancer la réflexion et fixer les jalons</b> Engager une réflexion structurée sur la stratégie foncière et poser les jalons de décision afin d'orienter les développements immobiliers.</li></ul>
<b>2 Réaliser un plan de communication</b>	<p>● <b>Mettre en place les conditions de réussite</b> pour que les objectifs de la Charte soient atteints en communiquant clairement les ambitions, les rôles attendus des parties prenantes et en établissant un processus de boucle de rétroaction.</p>
<b>3 Établir les mécanismes fonctionnels de mise en œuvre, dont notamment le plan d'action opérationnel</b>	<p>● <b>Créer un parcours d'appropriation des parties prenantes</b> Mettre en place un parcours d'appropriation pour les élus, directions/services et partenaires (rôles et réflexes en accord avec la Charte, coordination) pour assurer une lecture commune.</p> <p>● <b>Déployer les mesures de transition</b> Mettre en œuvre un mécanisme permettant la révision périodique de la Charte et son amélioration continue.</p>

# ANNEXE



# ANNEXE A

## Grille d'évaluation

<b>A Impacts directs</b>	
<b>1</b>	Impacts économiques directs
<b>2</b>	Impacts environnementaux directs
<b>3</b>	Marketing territorial et rayonnement régional
<b>B Développement économique - Ancrage territorial</b>	
<b>1</b>	Ancrage dans la chaîne de valeur
<b>2</b>	Ancrage dans l'écosystème d'innovation
<b>3</b>	Ancrage dans l'écosystème entrepreneurial et au sein de la communauté
<b>C Impacts pour le territoire</b>	
<b>1</b>	Recettes et coûts pour le territoire
<b>2</b>	Espace foncier et aménagement du territoire
<b>D Caractéristiques de l'entreprise</b>	
<b>1</b>	Caractéristiques économiques
<b>2</b>	Qualité managériale
<b>E Développement du capital humain</b>	
<b>F Acceptabilité sociale</b>	
<b>G Adéquation stratégique et éthique</b>	



Drummond  
économique